

# Conseil municipal du 28 juin 2024, 20h

## Procès-verbal

---

**Présents :** Hervé BUTTARD (Maire) - Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT

**Absents :** Jérôme CHARREL, procuration donnée à Roger CHARVET, Michel VALETTE, procuration donnée à Évelyne PHILIPPE

**Quorum :** 5

**Votants :** 9

**Secrétaire de séance :** Évelyne PHILIPPE

---

### Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024
  - 2 – Délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents de Corbel
  - 3 – Délibération relative au transfert de compétence IRVE (SDES)
  - 4 – Projet de requalification du centre bourg
  - 5 – Aménagement du nouveau cimetière
  - 6 – Recrutement en cours/organisation des services
  - 7 – Recensement 2025
  - 8 – Plan Communal de Sauvegarde
  - 9 – PNRC : Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
  - 10 – PNRC : Mois de la Nuit
  - 11 – Alcome : éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public
  - 12 – Points divers
- 

### **1 – Approbation du PV du conseil municipal du 24 mai 2024**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024.

### **2 – Délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents de Corbel**

Pour rappel, en avril dernier, la commune a saisi le Comité Social Territorial (CST) du Cdg73 sur son projet de délibération relatif à l'organisation du temps de travail de ses agents.

Par courrier en date du 16 mai 2024, le Cdg73 a informé la commune de l'avis rendu par le CST qui s'est réuni le 14 mai :

- représentants des collectivités : avis favorable à l'unanimité
- représentants du personnel : avis favorable (2 abstentions et 4 avis favorables)

Le projet de délibération avait été présenté en séance de conseil municipal le 19 avril dernier.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés***

### **3 – Délibération relative au transfert de compétence IRVE (SDES)**

Pour rappel, dans sa séance du 4 août 2023, le conseil municipal avait décidé de surseoir à la délibération pour le transfert de cette compétence et souhaitait demander au SDES une réunion pour des informations complémentaires.

Un rendez-vous a eu lieu en mairie, en présence de plusieurs élus, le 27 mai dernier, afin d'échanger sur certains éléments (emprise au sol, abonnements, délai d'installation, reste à charge pour la commune, etc.).

Le transfert de compétence au SDES, par délibération concordante, est la première étape d'une éventuelle démarche d'installation d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE), bien que cette délibération puisse être prise sans projet concret à ce jour.

Le conseil municipal n'ayant pas de projet d'installation d'IRVE à court terme, il décide de nouveau de surseoir à la délibération de transfert de la compétence IRVE au SDES.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **4 – Projet de requalification du centre bourg**

Suite à la réception du rapport géotechnique G2 PRO, dans un courrier daté du 31 mai 2024, le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre a alerté la commune sur l'état des murs de soutènement tenant tant à la voirie et les emplacements de stationnement que la terrasse en belvédère.

Le groupement a enjoint la commune d'envisager des travaux de sécurisation de voirie et de contacter le Département de la Savoie à ce sujet. L'ensemble des pièces du dossier a donc été transmis en suivant aux services compétents et la commune est dans l'attente de leurs conclusions.

Compte-tenu de ces nouveaux éléments, l'équipe de maîtrise d'œuvre a indiqué suspendre la suite des études.

Dans un courrier en réponse en date du 20 juin 2024, la commune a réaffirmé son souhait de poursuivre la réflexion sur le reste du projet, notamment la réhabilitation du local technique, des sanitaires publics et des places de stationnement adjacentes ainsi que la réfection de la placette située devant la salle des fêtes La Grange.

Le conseil municipal souhaite attendre le retour des services du Département avant de ré-échanger avec le groupement sur la suite à donner au projet.

Hervé BUTTARD relance M. PUY, responsable des routes au Département, et sollicite un rendez-vous sur site.

#### **5 – Aménagement du nouveau cimetière**

La commune a reçu 2 devis de création graphique qui sont étudiés en séance (Marine SIBELLAS et Marbrerie FAGUET/Alexane DOUZET).

Le conseil municipal décide de confier la mission à Mme DOUZET dont la proposition semble mieux convenir à la demande initiale.

Évelyne PHILIPPE précise que suite au rendez-vous sur site avec Florence CURT, tailleuse de pierre, la croix de l'ancien cimetière paraît encore en bon état et nécessiterait simplement, à court terme, une purge et un ragréage fin.

Elle contacte différentes sociétés à ce sujet pour des devis.

#### **6 – Recrutement en cours/organisation des services**

La phase de publicité de l'offre d'emploi de conducteur de car/agent technique polyvalent arrive à échéance sans qu'aucun candidat n'ait déposé de candidature.

Le conseil municipal souhaite explorer plusieurs pistes :

- Hervé BUTTARD prend contact avec Murielle GIRAUD, Maire de St-Jean-de-Couz, pour récupérer les coordonnées de leur agent technique remplaçant et voir avec lui s'il pourrait être intéressé par le poste
- Hervé BUTTARD prend contact avec un habitant de la commune qui semblait être intéressé par les missions techniques uniquement ; parallèlement, il appelle le correspondant Région afin de l'informer de la probable absence de chauffeur au retour des vacances de la Toussaint 2024 et d'échanger sur la suite à donner sur ce poste

#### **7 – Recensement 2025**

La commune a été recensée en 2019 et aurait dû l'être en 2024.

Cependant, suite au report de la collecte de 2021 dû à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, le prochain recensement aura lieu en 2025.

A cet effet, il convient de nommer d'ores et déjà, par arrêté du Maire, un coordonnateur communal dont la mission est de préparer, puis encadrer et contrôler le travail de collecte. La secrétaire de mairie peut endosser ce rôle.

A titre informatif, voici la charge de travail du coordonnateur communal retenue par l'INSEE :

Population de la commune		
Moins de 1 000 habitants	1 000 à 5 000 habitants	5 000 à 10 000 habitants
<b>Courant octobre-novembre : formation</b>		
1 jour	1 jour	1 jour
<b>Préparation de l'enquête : entre début novembre et le démarrage de la collecte</b>		
4 jours	8 jours	16 jours
<b>Janvier - février 2025 : réalisation de l'enquête de recensement et clôture</b>		
8 jours	11 jours	27 jours

Il s'agira également de recruter un agent recenseur, sachant que ce rôle ne peut pas être tenu par un élu.

La collecte des données aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Le conseil municipal est favorable à la nomination de Pascaline MENARD, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal.

Il va proposer à un ancien élu le rôle d'agent recenseur.

## **8 – Plan Communal de Sauvegarde**

Dans sa séance du 24 mai dernier, le conseil municipal avait proposé la constitution d'un groupe de travail sur le sujet.

L'Association des Maires de Savoie informe également de la possibilité qu'ont les communes de faire appel à l'entreprise Predict Services (service gratuit possible pour les communes assurées à Groupama pour la multirisques, sur devis pour les autres).

Hervé BUTTARD, Roger CHARVET et Dominique JANET-MAITRE se portent volontaires pour le groupe de travail.

La commune n'étant pas assurée à Groupama, un devis sera demandé à Predict Services pour l'élaboration et la rédaction du PCS.

## **9 – PNRC : Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) a souhaité se doter d'un nouvel outil de préservation de la biodiversité en portant une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Réaliser un ABC permet de mieux connaître la biodiversité de sa commune, de favoriser son appropriation et sa prise en compte dans les politiques publiques.

Le PNRC va proposer sa candidature à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) début 2025. Cet ABC durera 3 ans. Il propose à une douzaine de communes du Parc de participer à cette dynamique.

Les communes intéressées doivent répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le Parc, par le biais d'un questionnaire en ligne avant le 15 septembre 2024.

Un webinaire de présentation du projet aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 18h.

Eric PUTOT suivra ce webinaire.

Le conseil municipal est favorable à ce qu'il réponde au questionnaire de l'AMI au nom de la commune.

## **10 – PNRC : Mois de la Nuit**

En octobre 2024 aura lieu, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le Mois de la Nuit.

Il s'agit d'un mois d'animations grand public sur l'éclairage nocturne et la pollution lumineuse, portées par les communes et soutenues par les territoires Grenoble-Alpes Métropole, Espace Belledonne, PNR de Chartreuse et du Vercors.

Le Parc propose d'organiser des événements au sein de la commune sur le mois d'octobre (extinction nocturne ou diminution de l'éclairage public, balades nocturnes, observation des étoiles, sortie nature, soirée contée, ...), et de l'accompagner dans leur mise en place, en assurant notamment une communication globale.

Une prise en charge financière des animations à hauteur de 500 € par commune est possible.

La commune ayant déjà travaillé sur l'extinction nocturne et ne disposant pas des ressources humaines nécessaires à l'organisation d'animations spécifiques, le conseil municipal ne souhaite pas s'engager davantage sur cette thématique.

## **11 – Alcome : éco-organisme pour la réduction des mégots sur l'espace public**

Alcome est le premier éco-organisme du nettoyage issu de la filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) « produits du tabac ». Cette nouvelle filière découle de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire dite loi AGEC.

La mission de l'éco-organisme est d'intérêt général, il s'agit de réduire de 40 % la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici à 2026. Pour cela, Alcome soutient les communes ayant la compétence salubrité publique et nettoyage :

- un soutien financier annuel basé sur un barème allant de 0,5 à 2,08 €/hab selon la typologie de la commune (Corbel = 75 € environ)
- soutien à l'achat de cendriers de rue et/ou d'éteignoirs à corbeille
- dotation gratuite de cendriers de poche à distribuer aux citoyens (Corbel = 50 cendriers)
- kit de communication comprenant supports visuels et conseils pour promouvoir les bonnes pratiques

En contrepartie, la commune s'engage à :

- réaliser un état des lieux des mégots présents dans l'espace public et un état des lieux des dispositifs de collecte déjà en place
- élaborer un plan de communication

- appliquer des mesures spécifiques dans leur règlement de police municipale
- remplir annuellement un bilan sur la politique de réduction des mégots dans l'espace public

Pour en savoir plus sur les modalités et les étapes de contractualisation avec Alcome, un webinaire est organisé le jeudi 27 juin 2024 à 14h.

La présence de mégots sur la voie publique étant un phénomène limité sur la commune, le conseil municipal ne souhaite pas contractualiser avec Alcome.

## **12 – Points divers**

### **⊙ Chemin du Clou**

➤ Demande de M. BARTHE pour que le chemin retrouve son usage :

- dégager le tronç abandonné depuis 15 ans
- dégager le remblai provenant de la plateforme voisine (grosses pierres)
- creuser une petite rigole pour canaliser l'eau de la route et éviter que le chemin se transforme en ruisseau
- revoir la sortie de la buse béton en la prolongeant et/ou créer un regard
- remblayer pour adoucir le passage délicat

⇒ Des élus iront sur place pour évaluer l'opportunité de menus travaux exceptionnels afin de revoir la sortie de la buse. Toutefois, le conseil municipal ne souhaitant pas engager la commune dans l'entretien de ce chemin rural, elle suggère à M. BARTHE de s'entourer de bénévoles ; s'ils le souhaitent, ceux-ci peuvent par ailleurs se constituer en association comme cela a déjà été le cas par le passé.

### **⊙ Plateforme végétaux**

➤ Interpellation du Département de la Savoie via M. BARTHE

⇒ Le sujet ayant déjà été débattu lors de la précédente séance, le conseil municipal n'apporte pas de nouveaux éléments.

**Prochain conseil municipal :  
vendredi 20 septembre 2024, 20h**

Le secrétaire de séance  
**Évelyne PHILIPPE**

Le Maire  
**Hervé BUTTARD**